PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mercredi 10 décembre 2025

1 17-CÉ 2025-12-10	**Adoption de l'ouverture de la séance**
	Mme Girard, présidente, ouvre la séance. L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Zombor, appuyée par Mme Clément et est adoptée à l'unanimité.
2-3	**Mots de bienvenue, présences et vérification du quorum**
	La directrice et la présidente font leur mot de bienvenue. La présidente, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus, vérifie les présences et constate qu'il y a quorum. Membres présents : Mme Julie Lemieux (directrice, membre non-votant), Mme Martine Chevarie, Mme Linda Pothin, Mme Cheryl Clément, Mme Valérie Zombor, Mme Malika Amirouch, Mme Michèle Girard, Mme Emanuelle Goyer, Mme Alice Kreidy, M. Sala Hadjamara, Mme Stéphanie Gauthier, Mme Mireille Beaulieu (en remplacement de Mme Halalau) Substituts présents (sans mandat de remplacement, sans vote) : Sont absents : Mme Gaêlle Farah, Mme Josée Brochu (directrice adjointe – membre non-votant), Mme Catalina Iuliana Halalau, Mme Marie-Claude Lafrance (substitut), Mme Marie-Ève Poirier (substitut), Mme Laila Haj (substitut), Mme Pamela Fahd (substitut), Me Asma Iben Houriia (substitut), Mme Tenesh Wilson (substitut), M. Gad Ahmed (substitut) Secrétaire de réunion : Julie Lemieux Membres du public présents : aucun

4 18-CÉ 2025-12-10	Adoption de l'ordre du jour
	CONSIDÉRANT que Mme Lemieux, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour en collaboration avec la présidente, Mme Michèle Girard; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chevarie, appuyé par Mme Goyer, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 10 décembre 2025 du Conseil d'établissement de l'école Murielle-Dumont.
5 19-CÉ 2025-12-10	Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2025
	Mme Girard informe les membres du suivi fait au sujet du stationnement : - La lettre du CÉ a été envoyée à la Fabrique de la paroisse, mais il n'y a pas de collaboration de leur côté. - La lettre du CÉ a aussi été envoyée au maire de l'arrondissement. Il n'a pas répondu. - Mme Girard et Mme Goyer se sont présentées au Conseil municipal. Le maire a dit être au courant de la situation. Il dit qu'il va contacter la direction. Mme Girard a aussi demandé que l'interdiction de stationner autour de l'école soit levée pour le personnel. - Elle a ensuite parlé du déneigement parfois déficient autour de l'école qui compromettait la sécurité des élèves aux débarcadères des autos et des autobus. Le directeur des travaux publics a indiqué que la priorité allait aux écoles lors du déneigement. - Mme Lemieux fait le suivi des questions qui concernaient la ventilation des écoles et l'entretien des systèmes : Le CSSMB a un programme pour le nettoyage des conduits de ventilation dans l'ensemble des bâtiments de son réseau. La fréquence de nettoyage est aux 10 ans. Un changement de filtre est fait ou un nettoyage pour les filtres mécanique. La fréquence dépend des systèmes. Pour les systèmes centraux qui fonctionnent régulièrement, le changement de filtres s'effectue 4 fois par année. Pour les systèmes qui ne fonctionnent

	pas régulièrement, le changement des filtres s'effectue 2 fois par année. Ce sont les mécaniciens en machinerie fixe du secteur des opérations du service des ressources matérielles du CSSMB qui s'assurent que l'entretien est fait selon le programme. CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre sept jours avant la tenue de la présente réunion; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pothin, appuyée par Mme Gauthier, il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER la présidente de procéder à la lecture du procès-verbal et D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du CÉ du 16 octobre 2025 avec les corrections suggérées par les membres.
6	Questions du public
	Pas de question du public.
7 20-CÉ 2025-12-10	Activités intégrées (ajouts)
	CONSIDÉRANT que, selon la Loi sur l'instruction publique, article 87, qui donne le mandat au CÉ d'approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de classe; CONSIDÉRANT que cette programmation a été élaborée avec la participation du personnel enseignant de l'école conformément à l'article 89 de la LIP et en respectant les balises données par le MÉQ et du CSSMB sur les frais demandés aux parents, les principes de gratuité scolaire et les règles entourant l'utilisation des mesures budgétaires dédiées aux sorties et activités culturelles (15230 École inspirante et 15186 Sorties scolaires en milieu culturel);

	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pothin, appuyée par Mme Beaulieu, il est résolu d'approuver la planification et les frais reliés aux activités intégrées tels que présentés par Mme Lemieux à la séance du 10 décembre 2025 et tels qu'envoyés avec la convocation de la séance.
8 21-CÉ 2025-12-10	Bilan budgétaire 2024-2025
	Mme Lemieux dépose et explique le bilan financier 2024-2025. Elle répond aux questions des membres. ATTENDU QUE l'article 96,24 de la LIP prévoit : « Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement »; ATTENDU QUE les résultats de l'année 2024-2025 sont maintenant finalisés; ATTENDU QUE le rapport déposé par la direction de l'école a été explicité aux membres et a été préparé et géré par Mme Lemieux; SUR PROPOSITION DE Mme Goyer, appuyée par Mme Beaulieu, il est résolu de prendre acte du rapport de reddition de comptes budgétaires (rapport analytique détaillé) pour l'année financière 2024-2025 tel que présenté par la direction de l'école, et de mandater la direction à le transmettre à la direction du service des ressources financières du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.
9 22-CÉ 2025-12-10	Planification d'éducation à la sexualité (dans le cadre du programme CCQ)
	ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des contenus obligatoires sont prescrits en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2025-2026;

	ATTENDU que, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique, les conditions et modalités d'intégration des contenus en éducation à la sexualité proposés par la direction d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants; ATTENDU que, conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire pour l'année scolaire 2025-2026. Il est proposé par Mme Gauthier, appuyé par Mme Kreidy d'approuver la proposition des conditions et modalités d'intégration des contenus en éducation à la sexualité pour les élèves de la 1re à la 6e années pour l'année scolaire 2025-2026, conformément aux tableaux de planification présentés à la séance ordinaire du 10 décembre 2025.
10 23-CÉ 2025-12-10	Planification des contenus d'orientation scolaire et professionnelle (COSP)
	ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des apprentissages obligatoires sont prescrits en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2025-2026; ATTENDU que les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle proposées par le directeur d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique; ATTENDU, que conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2025-2026; Il est proposé par Mme Chevarie, appuyée par Mme Goyer, d'approuver la proposition des conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2025-2026, conformément aux tableaux présentés à la séance ordinaire du 10 décembre 2025.

11 24-CÉ 2025-12-10	Activités parascolaires hiver et printemps
	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives; Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école; CONSIDÉRANT que conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement peut, au nom du centre de service scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts; CONSIDÉRANT que les parents sont libres d'utiliser ou non ce service; CONSIDÉRANT que les parents ont été satisfaits des activités offertes; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pothin, appuyée par M. Sala, il est résolu à l'unanimité d'approuver la proposition de programmation des activités parascolaires d'hiver et de printemps ainsi que les coûts demandés aux parents.
12 25-CÉ 2025-12-10	Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
	Mme Lemieux présente le nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui est une version imposée par le gouvernement et qui inclut maintenant la violence sexuelle et raciale. ATTENDU QUE la LIP prévoit que chaque école élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence; ATTENDU QUE, désormais, le plan de lutte imposé par le gouvernement doit être un modèle uniforme pour toutes les écoles du Québec, ce dernier ne contiendra plus le Plan santé et bien-être du CSSMB;

	ATTENDU QUE le plan de lutte a été adopté par le CÉ le 5 juin 2025 et que le contenu qui concerne spécifiquement l'école Murielle-Dumont est le même, à l'exception de la planification de l'enseignement des compétences personnelles et sociales et de la partie du Plan santé bien-être; ATTENDU QUE le plan de lutte doit être actualisé annuellement, mais qu'exceptionnellement il doit être adopté à nouveau puisque la version n'est pas la même; CONSIDÉRANT QUE le comité de Murielle-Dumont a actualisé le plan et a ajouté la planification de l'enseignement des compétences personnelles et sociales demandée par le ministère; EN CONSÉQUENCE, Mme Lemieux présente le résultat de ce travail et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence; EN CONSÉQUENCE, sous proposition de Mme Amirouch, appuyée de Mme Clément, le CÉ adopte à l'unanimité la nouvelle version du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école Murielle-Dumont.
13 26-CÉ 2025-12-10	Planification de l'enseignement des compétences personnelles et sociales (dans le cadre du plan de lutte)
	ATTENDU que, conformément à la nouvelle exigence ministérielle communiquée dans les Instructions annuelles du ministre de l'Éducation parues en début d'année, des apprentissages obligatoires sont prescrits au niveau de l'enseignement des compétences personnelles et sociales pour tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire; ATTENDU que la planification, les conditions et modalités d'intégration de l'enseignement des compétences personnelles et sociales proposées par le directeur d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants; ATTENDU, que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit approuver la planification de l'enseignement des compétences personnelles et sociales pour tous les élèves pour l'année scolaire 2025-2026 qui est incluse dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, qui lui est adopté;

	Il est proposé par Mme Goyer, appuyée par Mme Chevarie, d'approuver la planification pour l'année scolaire 2025-2026 incluse dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui a été adopté à la présente séance ordinaire du 10 décembre 2025.
14 27-CÉ 2025-12-10	Code de vie
	Mme Lemieux présente le code de vie qui inclut les ajouts obligatoires imposés par le gouvernement ainsi que la version s'adressant spécifiquement aux parents. CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par la direction; CONSIDÉRANT que le comité Code de vie de l'école Murielle-Dumont (composé de membres représentant les différents niveaux scolaires, les intervenants de l'école ainsi que de deux membres parents du Conseil d'établissement) a travaillé sur le code de vie qui est présenté par Mme Lemieux; CONSIDÉRANT que la Comité de participation des enseignants et des enseignantes a été consulté sur cette dernière version du code de vie; EN CONSÉQUENCE, sous proposition de Mme Clément, appuyée par Mme Beaulieu, il est résolu à l'unanimité d'approuver le code de vie de l'école Murielle-Dumont comme présenté par la direction.
15	Manuel Culture et citoyenneté québécoise
	Mme Lemieux consulte les membres du CÉ au sujet de l'achat des manuels de Cuture et citoyenneté québécoise pour tous les niveaux de la 1re à la 6e années en présentant le résultat de la consultation du CPEE (Comité de participation des enseignants et des enseignantes). Les membres du CÉ s'en remettent au choix des enseignants et n'ont pas de recommandation à transmettre.
16	OPP : compte rendu des activités (Salon du livre et dîners pizza)

	Mme Lemieux rend compte du succès du Salon du livre. Cependant, il a attiré moins de visiteurs que l'an dernier. Cela est probablement dû au fait que les rencontres de parents se tiennent aussi à d'autres moments dans la semaine. Plusieurs bénévoles et élèves ont aidé à l'installation. Les enseignants et élèves ont apprécié la visite durant le jour et les commentaires des parents ont été positifs. Les dîners pizza se sont très bien déroulés. L'organisation et la distribution sont efficaces et rapides grâce à l'aide des élèves de 6e année et de leur titulaire. L'utilisation de Collecto pour les paiements et la communication aux parents est très satisfaisante et soutien grandement tout le processus. Il n'y a eu aucun problème lié à des parents qui se présentent le jour même ou qui écrivent ou appellent le secrétariat ou le service de garde.
17	Rapport de la directrice
	Mme Lemieux fait le rapport de la directrice de la séance du 16 octobre (qui avait été reporté) ainsi que celui du 10 décembre : **Organisation scolaire** : • 28 groupes (2 accueils préscolaires, 2 accueils primaires, 2 groupes jumelés) • 553 élèves • 17 % PI (moyenne de 25% au Québec) **Services :** o 3 PNE : 1.5 psychologie, 3 psychoéducatrices, 3 jours agente de correction du langage, évaluation orthophonique par le CEP o 3 orthopédagogues (1 en congé de maladie), 1 enseignante-ressource 3 jours/sem. qui intervient surtout en mathématique, du soutien en mathématique en 6e année (équivalent à 3 jours par semaine). o 3 TES (1 en congé de maladie). En plus de nos aides à la classe (218 000$), du soutien a été ajouté dans plusieurs classes -presqu'une autre personne à temps plein-. **Recalcule de l'indice de défavorisation :** L'école passe d'un indice de 6 à un indice de 8. Cela pourrait donner lieu à l'augmentation du montant de certaines mesures, mais cela reste incertain. Le SRF a indiqué aujourd'hui que les calculs à faire sont complexes et que tout cela se fera après février et sera effectif seulement pour le budget de 26-27. L'indice de défavorisation des écoles a été recalculé. L'indice est sur 10. 1 décrit le milieu le plus favorisé et 10 le milieu le plus défavorisé. À 9 et 10, les écoles ont des groupes à ratio

réduit (un peu). Les budgets de soutien à tous les niveaux sont aussi vraiment plus importants, mais les besoins des élèves et des familles le sont tout autant… sinon plus que les ressources.

L'indice de Murielle-Dumont passe de 6 à 8. Cela veut donc dire que le tissu social autour de l'école a changé. À 5 et 6, l'école est d'un milieu moyen. À 8, l'école est d'un milieu défavorisé, même si ce n'est pas dans l'extrême comme à 9 ou 10. Il n'y a pas de baisse de ratio des classes pour un IMSE de 8.

Voici comment est calculé l'indice de défavorisation des écoles au Québec (fait par le gouvernement et non le CSSMB):

L'indice de défavorisation des écoles au Québec est calculé à partir de deux indices : l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) et l'indice du seuil de faible revenu (SFR). L'IMSE est basé sur la proportion de mères sans diplôme et de parents sans emploi, tandis que le SFR estime la proportion de familles à faible revenu en se basant sur un seuil de revenu qui tient compte de la taille de la famille et du milieu de résidence. Les écoles sont ensuite classées selon ces indices, le décile 10 représentant le niveau de défavorisation le plus élevé.

Composantes des indices
Indice de milieu socioéconomique (IMSE)

- Proportion de mères sans diplôme : Cette variable représente les deux tiers du poids de l'indice. On prend en compte le pourcentage de mères sans diplôme dans l'Indice de Milieu socioéconomique (IMSE) au Québec, car c'est un indicateur fort de défavorisation et un prédicteur de la réussite scolaire des enfants, reflétant les ressources familiales et les difficultés potentielles d'accès à l'éducation, en lien avec l'inactivité parentale. Forte corrélation avec la réussite scolaire : Un faible niveau de scolarité des parents, surtout de la mère (qui pèse 2/3 de l'indice), est un facteur de non-réussite scolaire pour les enfants. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle il y a des organisations qui soutiennent la scolarisation des filles dans les pays où elles sont peu ou pas scolarisées.
- Proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi : Cette variable représente le tiers du poids de l'indice.

Indice du seuil de faible revenu (SFR)

- Cet indice mesure la proportion de familles avec enfants ayant un revenu égal ou inférieur au seuil de faible revenu.

Ce seuil est établi en fonction de la taille de la famille et du lieu de résidence

Entrée scolaire :

- Très belle entrée scolaire
- 2 nouvelles classes d'accueil primaire
- Plusieurs nouveaux élèves à grands besoins, ce qui a nécessité la collaboration avec les services externes, des conseillères pédagogiques TSA et de grosses démarches
- Superbe fête de début d'année sur le thème du Country

- Dans la semaine du personnel de soutien scolaire, la direction, mais aussi le comité social a fait toutes sortes de petites attentions pour nos secrétaires, concierges, TES
- Course de MD d'automne le 21 octobre : encore un comité très actif ! Beaucoup de parents bénévoles. Se tiendra en septembre l'an prochain.
- Les Dragons et la brigade verte ont commencé leurs activités
- Collecte de sang par les élèves de Mme Valérie Cossette. Beau succès. Belle implication.

Code de vie/plan santé bien-être et plan de lutte :

- Anges de la cour entraînés et ont commencé
- Animations par les TES commencées en classe
- Début de Hors-Piste : programme de développement des habiletés socio émotionnelles (obligatoire cette année de la maternelle à la 5e secondaire)
- Premier blocage horaire pour l'enseignement efficace des comportements à partir d'un même plan de leçon et d'une vidéo faite par Mme Gaêlle et ses élèves avec la présence des éducatrices et surveillantes durant l'enseignement efficace et la modélisation, pratique guidée par l'enseignant.
- Rencontre du comité code de vie avec deux parents du CÉ

Pédagogie :

- Poursuite du développement professionnel des enseignants : planification des tâches résoudre en 2e année et une modélisation avec la CP, formation causerie mathématiques au préscolaire, formation les maths autrement en 4e année, enseigner avec la littérature jeunesse en 4e et 5e années, beaucoup de formations ou d'observation pour nos enseignants en insertion professionnelle, modelage lecture interactive et formation.
- Poursuite RAI portrait initial. Très intéressant de donner les résultats de dépistage aux enseignants précédents (résultat de leur travail). Plusieurs écoles secondaires mettent la RAI en place, mais ils débuteront sous peu à de l'Altitude.
- Amélioration des pratiques de palier 2 chez plusieurs enseignantes qui ont mis en place très rapidement le soutien aux élèves et on a vu la différence à l'analyse du dépistage 2.
- Formation en éducation à la sexualité pour 4 enseignants.
- 2 réunions sur l'évaluation pour diffuser les normes et modalités et 3e ce sont des membres du comité Normes et Modalités qui ont partagé des outils et animé une rencontre.
- Le service de garde a reçu deux formations-accompagnement pour la planification éducative d'une journée pédagogique avec les directions. Les prochaines formations-accompagnement seront sur la planification éducative hebdomadaire.
- Les TES, la psychoéducatrice et les deux directions seront formées (ou auront le rafraichissement de leur formation) pour les mesures d'encadrement à l'école volet 3
- Hors-piste est débuté dans toutes les classes.
- Soutien des CP approche inclusive ou EDA pour certains élèves
- Évaluations en orthophonie par le CEP sont en train de se faire et d'autres sont terminées.
- Les rencontres d'étude de cas et de concertation/réflexion pour l'ouverture ou non des plans d'intervention ont eu lieu.

	• Portraits de classe, plan d'intervention et rencontres de parents, Salon du livre et vente de pâtisserie ont eu lieu et sont un succès. • Mme Lemieux est présidente du comité Service des ressources éducatives au CSSMB et travaille avec la directrice du SRÉ ainsi que 8 autres directions sur l'amélioration du déploiement du service en psychologie. Ça commence ici à MD depuis deux semaines et cela s'étendra aux écoles qui voudront utiliser les outils. Nous travaillons aussi à améliorer la passation de dossiers entre une direction qui quitte une école et celle qui arrive. • Mme Lemieux est aussi à la tête du comité du RÉTAC avec la directrice adjointe du SRÉ et le DGA afin de soutenir les directions du RÉTAC à différents niveaux (formation continue des directions, développement professionnel, besoins du milieu ouest à différents niveaux, recherche de solutions pour les enjeux partagés). Par exemple, plusieurs directions maîtrisent peu la gestion budgétaire et cela les bloque dans le soutien aux enseignants qui veulent être accompagnés par des CP (la libération). • Avec d'autres directions, Mme Lemieux est en COP sur l'insertion professionnelle des enseignants (particulièrement les NDB et les enseignants formés à l'étranger, mais pas uniquement). Les membres de la COP cherchent à améliorer et à faire mieux d'année en année pour l'insertion de nos enseignants. Les autres corps d'emploi sont souvent oubliés, mais ils sont très importants pour la bonne marche d'une école et pour que nos enseignants puissent se concentrer sur la pédagogie. Mme Lemieux veut proposer un processus d'insertion professionnelle pour tous les corps d'emploi qui assurerait que les employés sont moins laissés à eux-mêmes et « lancés » sur la glace et qu'ils offrent dès le début un meilleur service à l'élève ou une meilleure prestation de travail parce qu'ils auront été mieux accompagnés. C'est un processus qui a été mis en place, par exemple, un enseignant de 5e année l'an dernier ou pour une concierge. Mme Lemieux aimerait mettre en place un projet d'insertion très particulier pour les enseignants, qui serait très soutenant (pour août-septembre prochain). L'organisation et les coûts que cela suppose seront importants, mais si cela fonctionne, elle pourra ensuite transférer ce modèle à d'autres écoles. Cela soutiendrait aussi nos autres enseignants puisqu'en début d'année c'est très essoufflant d'accompagner plusieurs nouveaux, particulièrement s'ils ont peu ou pas d'expérience. Plusieurs directions étaient très intéressées. SDG-SDD-Aide à la classe : • Plusieurs nouvelles excellentes éducatrices cette année • Journée pédagogique TAKABOUGER a été un grand succès • Superbes journées pédagogiques : Mario Bros, Le train de Noël… Wow! Autres : • Mme Josée a eu de bons commentaires de la formation « Prêt à rester seul »
18	Mot des enseignants

	Les enseignants n'ont pas d'information à ajouter.
19	**Rapport de la technicienne du service de garde**
	En l'absence de la technicienne, Mme Lemieux lit le rapport préparé par la technicienne. Il inclut les informations du rapport du 16 octobre 2025 qui avait été reporté et celui de la présente séance : Tarif : 9.70$ indexation 1 juillet Collation :1 fois semaine État de compte : • Un dépôt des états de compte sur le portail parent • Un envoi courriel sera encore nécessaire parce qu'il y a beaucoup de pères payeur, mais ils n'ont pas le portail parent ou vice-versa. • Une mise à jour sera faite sur le portail toutes les deux semaines afin de mettre à jour les états de compte. HopHop : sera de retour le 1 décembre 2025 Portrait en date du 10 décembre 2025 Enfants réguliers 3 à 5 jours :226 • Enfants réguliers 2 jours : 1 • Enfants réguliers 1 jour : 7 • Enfants totaux : 234 Portrait des dîneurs • 310 élèves
20	**Rapport du représentant du comité de parents**
	Mme Alice Kreidy fait un résumé de la séance du comité de parents d'octobre. Aucun délégué de notre CÉ pouvait être présent à la séance de novembre. Le 16 octobre, le point avait été reporté à la présente séance : - Le CSSMB a le 2e meilleur taux de réussite au Québec.

	- Les écoles sont à pleine capacité. Une nouvelle école sera construite à Saint-Laurent. Nous avons besoin de nouvelles écoles à Lachine et à LaSalle. Il y a 5000 nouvelles familles. Il y a aussi plusieurs nouvelles classes adaptées pour répondre aux besoins des élèves en difficulté. - Nous avons subi 9 000 000 $ de coupure, dont 3 000 000 à 4 000 000 provient de l'absentéisme du personnel. - Il y a eu un enjeu de sécurité avec Hop Hop. Le service des ressources informatiques a demandé aux écoles de suspendre l'utilisation jusqu'à ce que cela soit réglé. - C'est le temps des portes ouvertes dans les écoles secondaires. - Il y a une refonte du service d'autobus pour le secondaire avec l'arrivée du REM. - Un comité de *chaleur dans les écoles* a été formé. - Nous utilisons maintenant TEAMS pour les visioconférences. - 36 000$ ont été consacrés à des projets visant à favoriser la mobilité. - Le comité de parent a diminué la durée des séances en nommant un gardien du temps.
21	Correspondance
	Pas de correspondance. Les courriels qui proviennent du comité de parents sont envoyés directement à tous les parents de l'école.
22	Questions diverses
	Un membre demande quand les élèves de 6e année pourront recevoir leur chandail des finissants. Cela devrait être vers la fin janvier.
23	Prochaine séance
	Jeudi 19 mars 18h30
24 28-CÉ	Levée de l'assemblée

2025-12-10	
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Sala, appuyé par Mme Chevarie, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 à 20h42.

_____ _____

M. Michèle Girard — Mme Julie Lemieux

Présidente du CÉ — Directrice